

Visa n° 18-362 du 6 août 2018.

Société : CAISSES LOCALES AFFILIEES A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES
PROVENCE

Prospectus visé en vue des émissions par offre au public de parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 1,50 euros par les Caisses locales affiliées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence pour un montant maximum d'émissions de 60 millions d'euros.

NOTA :

Le présent prospectus incorpore par référence :

- le document de référence de Crédit Agricole SA déposé auprès de l'AMF le 22 mars 2018 sous le n° D. 18-0164 et ses actualisations déposées le 4 avril 2018 sous le n° D. 18-0164-A01 et le 17 mai 2018 sous le n° D. 18-0164-A02,
- les communiqués de presse Crédit Agricole SA du 4 avril 2018 et du 16 mai 2018, concernant la suppression du dividende majoré,
- le communiqué de presse Crédit Agricole SA du 22 mai 2018, annonçant la suppression de la majoration du dividende et la mesure compensatoire accordée aux ayants droit,
- le communiqué de presse Crédit Agricole SA du 22 mai 2018, annonçant la reconnaissance par la Cour administrative d'appel de Versailles du caractère déductible d'une charge de 2,3 milliards d'euros supportée par Crédit Agricole SA à l'occasion de la cession de la banque grecque EMPORIKI,
- le communiqué de presse Caisse régionale du 2 août 2018 relatif aux comptes clos et arrêtés au 30 juin 2018,
- pour les exercices 2016 et 2017 :
 - le rapport financier annuel de la Caisse Régionale,
 - le document regroupant les fiches relatives aux Caisses Locales.